



FORUM

Hebdomadaire d'information

www.umontreal.ca

Volume 41 / Numéro 26 / 2 avril 2007

Université  de Montréal

P6 PATRIMOINE MONDIAL
Naturel ou immatériel, tout est patrimoine.

P3 VIE UNIVERSITAIRE Quel est le vrai visage du chargé de cours ?

P8 PASSION CHINOISE
Charles Le Blanc et la sinologie.



P4 et P5 DIVERSITÉ RELIGIEUSE
L'école et les accommodements.

Élections : la proportionnelle aux oubliettes

Au terme du scrutin de lundi dernier, Amir Khadir, un des deux porte-paroles du parti Québec solidaire, déclarait que, « dans un pays normal et avec un mode de scrutin normal, Québec solidaire aurait eu trois députés ».

Rien n'est moins sûr. Amir Khadir faisait allusion au projet de réforme du mode de scrutin visant à établir un équilibre entre le pourcentage de votes obtenus par un parti et le nombre de sièges qui devraient lui être attribués. On parle d'une telle réforme depuis 30 ans et un avant-projet de loi a même été présenté en décembre 2004. Mais depuis, plus rien.

« Les partis ont demandé au directeur général des élections de revoir les dispositions relatives à l'étendue des districts électoraux, explique André Blais, professeur au Département de science politique. Par rapport au projet initial, la modification demandée améliorerait la représentation proportionnelle, mais il est évident que les partis ont ainsi voulu acheter du temps. »

Selon le politologue, le Québec est venu très près d'adopter une telle réforme sous René Lévesque, qui y tenait beaucoup, mais son caucus n'a pas suivi. Par la suite, le Parti québécois s'y est montré plutôt opposé parce que la répartition du vote francophone l'avantage. « Au Parti libéral, la position est ambiguë, affirme-t-il. Cette formation est parfois

Suite en page 2



Le politologue André Blais

Soigner les enfants à l'heure des familles réinventées



Dans le contexte d'une instabilité familiale croissante, les institutions contribuent à maintenir un lien de stabilité. Il faut, croit l'anthropologue Gilles Bibeau, humaniser le travail du médecin.

La complexité des rapports parents-enfants exige la mise en place de nouvelles pratiques médicales ouvertes sur le social, selon l'anthropologue Sylvie Fortin

Elles sont nucléaires, recomposées, monoparentales, immigrantes, multigénérationnelles, homosexuelles, hétérosexuelles, transnationales... Les familles contemporaines offrent de multiples visages. Cette pluralité complique l'approche thérapeutique des intervenants en milieu pédiatrique qui, tout en administrant des soins, doivent apprivoiser la différence. « Il est ardu de ne pas être normatif quand on parle de la famille. Nous avons toujours cette idée de la famille idéale », reconnaît la psychiatre française Marie-Rose Moro, qui était au nombre des spécialistes invités à la 5^e Journée de pédiatrie interculturelle au CHU Sainte-Justine pour discuter de l'avenir des familles réinventées.

« La complexité des rapports parents-enfants exige la mise en place de nouvelles pratiques médicales ouvertes sur le social », déclare Sylvie For-

tin, anthropologue au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, qui s'est jointe en 2004 au personnel de l'Unité de pédiatrie interculturelle de l'hôpital pour enfants. Comment, en effet, ne pas considérer la mère qui ne parle ni français ni anglais, le beau-père qui entretient une relation difficile avec l'enfant de sa conjointe ou les parents qui s'opposent à certains traitements au nom de leurs croyances religieuses ? « Humaniser le travail du médecin est d'autant plus important que les maladies sont de plus en plus difficiles et impliquent une longue relation avec l'hôpital », renchérit Gilles Bibeau, professeur au Département d'anthropologie.

Vers la pluriparentalité

Combien de parents faut-il pour élever un enfant ? Tout un village, selon le proverbe africain. La maxime semble s'ap-

pliquer au Québec depuis quelques années, où la proportion de divorces et de familles recomposées est en progression. Environ 14 % des familles biparentales étaient des familles recomposées en 2001. Le nombre de ménages de ce type serait encore plus grand puisque ces chiffres n'englobent que les familles où les enfants résident la majorité du temps. Par ailleurs, deux enfants québécois sur trois âgés de 0 à 13 ans en 1996-1997 étaient susceptibles de voir l'un de leurs parents, sinon les deux, former une seconde union dans les cinq années suivant la séparation.

« Souvent, il y a un effet de dominos entre les ménages, indique Céline Le Bourdais, directrice du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales. Ce sont des familles qui sont liées les unes aux autres, avec des enfants qui se promènent entre elles. Qui joue

alors le rôle de parent auprès des enfants ? Qui ira aux rendez-vous médicaux : le père ? la mère ? le beau-père ? la belle-mère ? Dans le contexte d'une instabilité familiale croissante, le rôle des institutions est maintenant de fournir un lien de stabilité. »

Les beaux-parents ne sont pas les seuls acteurs supplémentaires à graviter autour de l'enfant. En janvier dernier, la Cour d'appel de l'Ontario a ouvert la porte à la multiparentalité en décidant qu'un petit garçon de cinq ans pouvait dorénavant compter sur trois parents : le père, la mère et la conjointe de la mère. Si le Québec n'a pas encore suivi, il permet aux enfants d'avoir deux pères ou deux mères, mais pas plus de deux parents. Sur ce sujet, l'ethnologue Chantal Collard, de l'Université Concordia, se montre

Suite en page 2

Élections : la proportionnelle aux oubliettes

Suite de la page 1

avantagée, parfois désavantagée et le conservatisme amène les responsables à être réticents. »

Quant à l'Action démocratique du Québec (ADQ), elle était très favorable à la réforme, mais elle s'est maintenant hissée à un rang où elle tire profit du système actuel. « Lundi dernier, la réforme a perdu un autre partisan, Mario Dumont », mentionne de son côté le politologue Louis Massicotte, du même département et présentement professeur invité à l'American University, à Washington DC.

Catastrophe évitée

Un coup d'œil sur les résultats du 26 mars révèle que la représentation pour ces trois partis est assez bien équilibrée par rapport au suffrage. Le Parti libéral a obtenu 38 % des sièges avec 33 % des voix, l'ADQ a récolté 33 % des sièges avec 31 % des votes et le Parti québécois s'en tire avec 29 % des sièges pour 28 % des suffrages.

« La distorsion est très faible et on peut parler de résultats proportionnels, déclare André Blais. Cela est très rare dans notre contexte ; habituellement, le parti qui est en avance reçoit plus que sa part de sièges. »

Avant l'élection, le Parti libéral obtenait 5 % de plus dans les intentions de vote que le Parti québécois ; en raison de la répartition des clientèles de ces deux partis, ce faible écart les plaçait au coude-à-coude. « Ce qui est étonnant, c'est qu'avec seulement 2 % de plus que l'ADQ le Parti libéral ait été reporté au pouvoir, en dépit de la concentration de ce vote dans l'ouest de l'île de

Montréal et de la province. Avec 31 % pour l'ADQ, on aurait dû s'attendre à ce que ce parti devance le Parti libéral. »

Selon André Blais, « le Parti libéral a eu de la chance » ! Mais il ajoute que l'ADQ a été tout aussi chanceuse parce qu'elle n'était pas prête à gouverner. « Ce n'est pas un point de vue partisan, souligne-t-il. L'Action démocratique elle-même le reconnaît. » Le politologue croit que nous avons en fait frôlé la catastrophe.

Québec solidaire

Pour ce qui est de Québec solidaire, André Blais n'est pas du même avis qu'Amir Khadir. « Selon la réforme proposée, Québec solidaire aurait peut-être obtenu un siège ou peut-être aucun », estime-t-il.

Le mode de scrutin proportionnel proposé, qui s'inspire du système allemand, n'établit pas une proportionnalité absolue entre tous les partis. Les sièges de compensation sont attribués au parti qui a été le plus désavantagé sur le plan des suffrages reçus et des députés élus, et ce, dans un district comprenant trois circonscriptions et non à l'échelle de tout le Québec. Pour qu'un parti obtienne l'un des sièges compensatoires dans un district, il faut en fait qu'il réussisse à se classer deuxième ou troisième, ce qui nécessite au moins 15 % de voix.

Les deux porte-paroles de Québec solidaire ont terminé deuxièmes dans leurs circonscriptions respectives avec des résultats plus qu'honorables, soit 30 % pour Amir Khadir et 25,5 % pour Françoise David. Mais, selon le projet de réforme, le calcul serait effectué à l'échelon du district et non de la circonscription ; pour

qu'un siège leur soit assuré, il aurait donc été impératif que leurs circonscriptions soient regroupées dans le même district.

Louis Massicotte fait toutefois remarquer qu'en contexte de scrutin proportionnel le comportement des électeurs aurait sans doute été différent et que l'appui à Québec solidaire aurait été plus grand.

Sur la tablette ?

Comme tous les spécialistes qui ont travaillé sur les modèles de scrutin proportionnel, André Blais et Louis Massicotte se montrent maintenant très sceptiques quant à l'avenir de cette réforme. « Je crois qu'elle va rester dans les tiroirs, indique André Blais. Il faut des circonstances exceptionnelles pour qu'un tel changement voie le jour. »

Avec des résultats quasi proportionnels, les conditions gagnantes sont loin d'être réunies cette fois-ci.

Ailleurs au Canada, une réforme semblable a été mise aux oubliettes par le Parti libéral du Nouveau-Brunswick, après que le conservateur Bernard Lord eut promis de soumettre le projet à un référendum ; il a lui-même été victime d'un système inéquitable et a perdu ses élections malgré une majorité au suffrage ! En Colombie-Britannique, un référendum sur le sujet n'a pas obtenu la majorité de 60 % prévue par la loi, mais le gouvernement reviendra prochainement à la charge. En Ontario, un référendum est prévu aux prochaines élections, qui doivent se tenir l'automne prochain.

Daniel Baril

Soigner les enfants à l'heure des familles réinventées

Suite de la page 1

catégorique. « Il faut au moins deux parents de sexe différent, affirme-t-elle. Même si ce ne sont pas les parents biologiques, il y a moyen de refaire la combinaison en faisant appel à des frères, des sœurs, des oncles, des tantes... C'est ce qu'on appelle la petite parenté. Plusieurs sociétés y accordent une grande importance. » Elle croit que la famille contemporaine se dirige ainsi vers la pluriparentalité.

Plus que jamais, le personnel médical est appelé à faire preuve d'ouverture à l'égard de cette famille aux contours insaisissables, tout particulièrement quand vient le temps de discuter avec ces parents venus d'ailleurs. Il se produit parfois un choc entre les modèles de parentalité inculqués. « En matière de soins, il ne s'agit pas toujours de prescrire, mais surtout de négocier, constate la psychiatre Marie-Rose Moro, spécialisée en consultation transculturelle. Sinon, la prescription s'avère vide de sens. Ce qui nous fait horreur chez l'autre nous appartient aussi quelque part. Cela réside en soi d'une manière différente. Il est donc important pour le clinicien de travailler avec une pluralité de points de vue et non seulement avec la vision judéo-chrétienne. »

Le droit à l'enfant

Si la procréation a été élevée par le clergé au rang de devoir, elle est désormais considérée par



Gilles Bibeau et Sylvie Fortin travaillent à l'Unité de pédiatrie interculturelle du CHU Sainte-Justine.

plusieurs comme un droit individuel. Un certain narcissisme influencerait sur la décision d'avoir un enfant, selon le sociologue Daniel Dagenais, de l'Université Concordia. « Nous arrivons à l'épuisement de l'idée moderne des unions d'amour. Nous pouvons aussi bien dire à notre partenaire "Je veux des enfants avec toi parce que c'est toi que j'aime" que "Je ne veux pas d'enfants avec toi parce que je t'aime". » Et Chantal Collard fait remarquer : « L'enfant est devenu un incontournable dans la réalisation de soi, mais pas forcément dans la réalisation du couple. »

Cette tendance expliquerait le nombre croissant de femmes célibataires qui ont recours à l'insémination artificielle grâce au don de sperme anonyme. M^{me} Collard s'insurge contre cette pratique qui cultive le secret de la parenté et qui, au final, ne peut que nuire au développement de l'enfant. « Le secret sur les origines est terriblement lourd », observe-t-elle.

La néonatalogie relèverait aussi de cette « ère de la maternité à tout prix », soutient Marie-Blanche Tahon, sociologue à l'Université d'Ottawa. « Cette pratique nourrit l'imaginaire du droit à l'enfant, dit-elle. Mais c'est insensé. Un enfant ne demande jamais à naître. Ce droit à la descendance incite-t-il le médecin, par la puissance de la biotechnologie, à se substituer au citoyen ? Comment peut-on être si enclin à donner droit à la vie alors qu'y mettre fin demeure encore tabou ? »

Marie Lambert-Chan

Saviez-vous que...?

L'Université de Montréal possède l'une des plus prestigieuses collections d'archives privées sur l'histoire du Canada

À sa mort, le 13 mai 1906, le juge Baby lègue à l'Université Laval à Montréal une superbe collection de plus de 20 000 documents d'archives et 3400 imprimés et documents iconographiques tels que gravures, photos et dessins. Il laisse aussi la somme de 1000 \$, considérable pour l'époque.

Né le 26 août 1832, Louis-François-Georges Baby fait ses études classiques aux collèges de Montréal et de Joliette, puis entre au barreau en 1857. Héritier des traditions canadienne-française et canadienne-anglaise, il signe tantôt « George » et tantôt « Georges » Baby. Il devient avocat, maire de la ville de Joliette et, en 1872, député de la circonscription de Joliette. En 1878, il entre au Cabinet en tant que ministre du Revenu de l'Intérieur. Lorsqu'il quitte la politique, en 1880, il est nommé juge à la Cour d'appel. En 1896, il accepte la présidence de la Commission de révision des statuts.

Collectionneur et passionné d'histoire, il se donne le mandat de regrouper les documents témoignant de la naissance du peuple canadien. Il participe activement à la

fondation de la Société historique de Montréal et est élu à la tête de la Société des numismates et des antiquaires de Montréal.

Le juge Baby écrit en juin 1899 dans le *Bulletin des recherches historiques* : « Que de lacunes dans notre histoire seraient comblées aujourd'hui si les documents nécessaires n'avaient pas servi à griller les poulets ou à allumer les feux de nos poêles dans la rude saison de l'hiver. »

Il réussira malgré tout à réunir, entre autres, des registres, de la correspondance, des certificats de franc-maçonnerie, des plans de sermons, des papiers d'affaires, des chicanes de marguilliers et des lettres de pendus de Colborne. Sa collection, qui traverse trois siècles d'histoire, couvre la période de 1601 à 1905.

Le gouvernement du Québec vient de classer la collection Baby bien culturel historique en vertu de la Loi sur les biens culturels. Elle devient ainsi la première collection d'archives universitaire à obtenir ce statut.



Louis-François-Georges Baby

Pour en apprendre plus sur le juge Baby, sa collection et sa consultation, visitez le <www.bib.umontreal.ca/centenaire>. Cette page a été réalisée conjointement par la Direction des bibliothèques et la Division des archives de l'Université de Montréal.

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans la capsule de la Division des archives parue le 19 mars et portant sur l'observatoire du mont Mégantic. Le directeur au moment de l'ouverture de l'observatoire était René Racine et non pas Richard Racine. Nos excuses.

Faculté des sciences de l'éducation

Centre d'études et de formation en enseignement supérieur (CEFES)

24^e congrès de l'AIPU

Montréal (Québec)
Du 16 au 18 mai 2007

Vers un changement de culture en enseignement supérieur

Regards sur l'innovation, la collaboration et la valorisation

Lieu : Pavillon Claire-McNicoll

Inscription en ligne : <http://aipu2007.umontreal.ca>

Association internationale de pédagogie universitaire

Université de Montréal

Trente diplômés, un professeur et un étudiant à l'Assemblée nationale

L'élection québécoise du 26 mars a réservé son lot de changements. Une tendance se maintient toutefois : bon nombre des élus sont diplômés de l'Université de Montréal, de HEC Montréal ou de l'École polytechnique. En effet, sur les 125 députés qui composent la nouvelle Assemblée nationale, 30 sont diplômés de l'UdeM. Cette proportion de 24 % correspond aussi à la proportion de diplômés de l'Université dans l'ensemble de la population québécoise ayant terminé des études universitaires.

Le recteur Luc Vinet a tenu à féliciter ces diplômés venant de toutes les régions, de tous les partis et de toutes les générations : « La politique est un métier à la fois exigeant et noble. J'offre tous mes vœux de succès à ces membres de notre communauté qui portent maintenant nos aspirations au cœur de la vie publique. Ils poursuivent dans une longue tradition qui fait des diplômés de l'Université de Montréal de véritables forces de changement. »

De toutes les disciplines, le droit est celle qui domine chez les diplômés de l'UdeM élus cette année. Pas moins de 11 de ces dé-



Daniel Turp, professeur à la Faculté de droit et député

putés ont étudié à la Faculté de droit. C'est également à cette faculté que sont rattachés le professeur Daniel Turp, réélu dans la circonscription de Mercier, et l'étudiant Simon-Pierre Diamond. Ce dernier a été élu dans la circonscription de Marguerite-d'Youville, sur la rive sud de Montréal, et devient, à 22 ans, le plus jeune député à entrer à l'Assemblée nationale.

Un Grammy pour Isabelle Peretz

La neuropsychologue Isabelle Peretz se voit accorder une subvention de près de 40 000 \$US de la Fondation Grammy. Les fonds serviront à une étude de l'amusie chez les enfants de six à neuf ans.

Le projet de recherche de la professeure Peretz vise à estimer les habiletés en chant des enfants. On sait, par des expériences précédentes, qu'environ 10 % des adultes sont incapables de chanter juste, même s'ils parviennent à percevoir la musique. Avec le projet présenté à la Fondation Grammy, Isabelle Peretz et ses collaborateurs veulent tout d'abord déterminer quelle proportion d'enfants chante faux et quelle est la source de cette incapacité. Un second volet de l'étude prévoit des programmes de formation au

chant adaptés selon les difficultés des enfants. Enfin, les chercheurs évalueront les performances des enfants afin de valider le succès des programmes de « réhabilitation au chant ».

L'étude sera menée auprès d'une centaine d'enfants d'écoles primaires de la région de Montréal.

La professeure Peretz est l'un des deux chercheurs canadiens soutenus par la Fondation cette année. Les 16 autres projets qui bénéficient de l'aide financière de la Fondation sont menés aux États-Unis. La Fondation Grammy est financée par The Recording Academy, l'organisme qui décerne chaque année les prestigieux prix Grammy aux artisans de la musique.

Les PUM déménagent

Les Presses de l'Université de Montréal (PUM), qui avaient leurs bureaux au 3535, chemin Queen-Mary depuis décembre 2001, viennent de changer de décor en s'installant au 306, rue Saint-Zotique Est, au cœur de la Petite Italie.

En fait, l'équipe rejoint ainsi Fides, qui assure la gestion des PUM depuis plusieurs années.

Les PUM éditent 35 titres par année auxquels s'ajoutent ceux de 25 revues.

Ce déménagement s'inscrit dans la logique de développement des PUM, qui accordent une attention soutenue à la diffusion; celle-ci sera donc facilitée puisque l'équipe qui en est chargée loge désormais à la même adresse.

Un prix pour Claude Lafontaine

Claude Lafontaine, diplômé de la Faculté de pharmacie, a reçu le prix Hommage bénévolat-Québec dans la catégorie « Bénévole en action ». Lors de la campagne de financement Un monde de projets (1990-2002), M. Lafontaine avait mis sur pied un projet visant à favoriser l'enseignement et l'essor de la profession de pharmacien. Mais la contribution de M. Lafontaine ne s'est pas limitée à un seul projet : à titre de président du Cercle du doyen de la Faculté, il a accompli un immense travail.



Claude Lafontaine

Enseignement universitaire

Il y a de plus en plus de chargés de cours à l'UdeM

Le programme d'intégration pédagogique est adopté depuis un an

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM) connaît actuellement une poussée de croissance qu'on n'a pas vue depuis le début des années 90. Il regroupe 2631 membres, soit 13 % de plus qu'en 2003 et 32 % de plus qu'il y a 10 ans. « Les chargés de cours assurent la majorité des cours offerts à l'Université, à l'exception de ceux donnés à la Faculté de médecine, affirme Chantal Gamache, vice-présidente à l'information au SCCCUM. Ils sont mal connus, car on sous-estime leur contribution sur le plan pédagogique. »

Selon cette spécialiste des cours de langue et de méthodologie, qui enseigne à la Faculté de l'éducation permanente (FEP), le quart des chargés de cours ont fait de l'enseignement universitaire leur principale activité rétribuée, et plusieurs ont pour unique client l'Université de Montréal. Deux autres catégories de chargés de cours existent : ceux qui exercent une profession à titre de travailleurs autonomes et pour qui l'enseignement représente une partie de leurs fonctions rémunérées et les professionnels qui ne font que donner un cours de temps à autre. « Certaines facultés comme la FEP ou la Faculté de médecine dentaire ne pourraient pas fonctionner sans chargés de cours », résume M^{me} Gamache.

Qui sont les chargés de cours ? Pour répondre à cette question, Laval Rioux s'est plongé l'an dernier dans les données du Bureau de recherche institutionnelle. Il a constaté que les chargés de cours assurent actuellement 14 000 crédits de cours, une augmentation de 67 % par rapport à 1997. « Il y a une grande diversité parmi les chargés de cours. Certains enseignent depuis 25 ans, d'autres viennent de commencer; certains donnent jusqu'à huit cours en une année, d'autres un seul; certains font de la recherche, d'autres non. »

Ce combattant de la première heure, qui enseigne depuis plus de 30 ans à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement et qui a assisté à la création du SCCCUM, souligne que les chargés de cours ne sont pas des gens qui ont échoué dans leur tentative de devenir professeurs. Au contraire. « Pas plus d'un chargé de cours sur trois aspire à être professeur, dit-il. Moi, par exemple, je préfère me concentrer sur l'enseignement. Je n'aurais pas envie d'employer la moitié de mon temps à des activités de recherche. »

Les 20 bougies du SCCCUM

Depuis sa création en 1987, le SCCCUM a vu progresser considérablement le statut de ses membres. Actuellement, ils occupent 90 % des postes qui leur sont réservés dans les différentes instances consultatives et décisionnelles de l'Université, incluant 13 sièges à l'Assemblée universitaire.



De nombreux chargés de cours suivent les séances de formation du Centre d'études et de formation en enseignement supérieur.

Dans l'étude de M. Rioux, publiée en octobre dernier dans le journal syndical *L'Info SCCCUM*, on mentionne que le nombre de chargés de cours a déjà dépassé les 3000, en 1991. Mais il faut savoir que, à cette époque, on ne donnait généralement qu'une seule charge de cours à chaque personne. « L'application d'une nouvelle convention collective a fait que des chargés de cours ont pu obtenir plus d'un cours par année, diminuant ainsi le nombre de membres au fil des années. »

Marquées par les compressions budgétaires, les années 90 ont vu l'effectif se stabiliser autour de 2000 personnes, puis il a recommencé à croître en 2000. L'augmentation du nombre moyen de cours donnés par les membres, la hausse des inscriptions et le fait qu'une proportion croissante de professeurs sont déchargés de leurs fonctions d'enseignement pour effectuer de la recherche expliquent en partie ce phénomène, qui n'est pas prêt de ralentir.

« Il existe maintenant un corps enseignant, distinct de celui des professeurs et professeurs de carrière, au sein de nos universités, nul ne peut en disconvenir, écrit M. Rioux en conclusion. Il s'agit d'un corps enseignant d'expérience, qui participe aux multiples activités pédagogiques et académiques, et dont les membres savent qu'ils assument des fonctions complémentaires aux différentes missions universitaires. Ils savent aussi qu'on ne pourra pas se passer de leur collaboration pour le développement à venir de nos universités. »

Le hasard veut qu'au moment de célébrer ses 20 ans le SCCCUM s'offre une entente de principe entérinée par 92 % de ses membres. En effet, le 18 février dernier, ils ont approuvé un protocole d'accord qui leur permettra d'obtenir, en 2008, la parité salariale avec leurs collègues de l'Université du Québec à Montréal. Ce protocole prévoit des augmentations de l'ordre de 15,5 % sur trois ans. Il comprend aussi la création d'un comité institutionnel qui vise l'étude des conditions d'enseignement, une hausse du fonds de formation professionnelle et de perfectionnement, une amélioration du calcul de l'allocation de départ à la retraite et un accroissement du nombre des libérations syndicales.

Programme d'intégration pédagogique

On en a profité pour augmenter de quelque 35 000 \$ l'enveloppe dévolue au Programme d'intégration pédagogique, géré par le SCCCUM. « C'est un programme qui favorise la participation des chargés de cours à tout le processus pédagogique », indique M. Rioux, qui a contribué à le mettre sur pied en 1996. En décembre 2005, l'Assemblée universitaire a adopté officiellement cette politique, dont le budget avoisinait les 200 000 \$.

Au Syndicat, on trouvait aberrant que les chargés de cours soient souvent laissés de côté au moment de mettre en place les nouveaux programmes d'études. D'autant plus que l'on compterait sur eux, le moment venu, pour les appliquer.

De 30 à 35 projets voient le jour chaque année grâce à ce programme. Certains sont plutôt modestes, mais d'autres ont eu une incidence considérable. En 2000, par exemple, Chantal Gamache a dirigé une étude sur les besoins des étudiants de l'UdeM en français et en méthodologie. Un sondage a été distribué et les résultats ont beaucoup impressionné l'ancienne vice-rectrice Claire McNicoll, décédée en 2002. En s'appuyant sur cette étude, on a créé le Centre de communication écrite, qui existe encore aujourd'hui, et un cours de mise à niveau à la FEP.

Mathieu-Robert Sauvé



Laval Rioux

Pierre Simonet et Jacques Gresset font un don majeur



PHOTO : DENIS LATENDRESSE.

L'École d'optométrie vient de recevoir un don substantiel. En effet, Pierre Simonet et Jacques Gresset, de même que leurs conjointes respectives, Marie Lamarre et Nicole Fradet-Gresset, se sont engagés à faire un don de près de 300 000 \$ par des polices d'assurance vie. Leur don conduira à la mise sur pied d'un fonds portant le nom des donateurs. Ce fonds permettra l'attribution annuelle d'une bourse de 15 000 \$ à un étudiant des cycles supérieurs.

M. Gresset est directeur de l'École d'optométrie depuis 2003; il a succédé à M. Simonet, qui occupa ce poste de 1995 à 2003, avant de devenir vice-provost et vice-recteur à la planification.

Des étudiants comblés



PHOTO : BERNARD LAMBERT.

Les bourses Couleur jazz 2007 ont été décernées, le 27 mars, au dernier concert de la saison du Big Band de l'Université à deux étudiants en interprétation jazz de la Faculté de musique. Le batteur Samuel Joly a obtenu la bourse de 3000 \$ et la pianiste Julie Themens a remporté celle de 2000 \$. C'est Yves Laramée, directeur adjoint de la programmation et animateur à Couleur jazz 91,9 FM, qui a remis les bourses d'excellence aux deux lauréats.

De gauche à droite : Samuel Joly, Yves Laramée et Jacques Boucher, doyen de la Faculté de musique.

Un premier prix Diversité culturelle



Le premier lauréat du prix Diversité culturelle est Émile Ollivier, décédé en novembre 2004. Sa conjointe, Marie-José Glémaud, a reçu le prix en son nom le 21 mars dernier. Ce prix est décerné par le comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la politique sur la diversité culturelle. En remettant le prix à Émile Ollivier, le comité a voulu rendre hommage au spécialiste des questions identitaires. Sur notre photo, le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, Michel Laurier, M^{me} Glémaud et le recteur, Luc Vinet.

Diversité religieuse

La France à l'heure des accommodements religieux

Le sociologue Jean Baubérot jette un regard critique sur le projet de charte de la laïcité

Depuis le début de la tempête provoquée par les médias sur les accommodements religieux, plusieurs ont défendu l'idée d'une charte de la laïcité pour le Québec. C'est la voie qu'a retenue la France, elle aussi aux prises avec une montée de revendications perçues comme des atteintes à la laïcité de l'État.

L'un des principaux acteurs du débat actuel sur cette question en France, le sociologue Jean Baubérot, était de passage à l'UdeM la semaine dernière. Il a livré un point de vue critique sur le projet de charte laïque présenté récemment au premier ministre français, Dominique de Villepin, par le Haut Conseil à l'intégration.

Titulaire de la Chaire en histoire et sociologie de la laïcité à l'École pratique des hautes études, Jean Baubérot a également été membre de la commission Stasi, dont les travaux ont conduit à l'adoption de la loi sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires à l'école, orientation qu'il a toutefois refusé d'endosser.

« Notre invité est un "perturbateur" de la commission Stasi », a mentionné Micheline Milot, coordonnatrice du groupe Religion et ethnicité du Centre d'études ethniques des universités montréalaises, en présentant le professeur. Se disant lui-même « hérétique par rapport à la laïcité dominante », le sociologue était également l'invité-vedette du colloque sur la diversité religieuse à l'école publique organisé par la Chaire de recherche du Canada sur l'éducation et les rapports ethniques.

Le refus de la mixité des soins

Auteur de *L'intégrisme républicain contre la laïcité*, Jean Baubérot combat cette vision de la laïcité qui doit équivaloir à la « règle républicaine française », règle en dehors de laquelle toute forme de laïcité serait soit impossible, soit dénaturée. À son avis, la laïcité amalgamée à un patriotisme républicain franco-français bloque l'acceptation du pluralisme; il plaide pour une laïcité inclusive basée sur la loi relative à la séparation de l'Église et de l'État de 1905.



Jean Baubérot



Le hidjab a fait couler beaucoup d'encre en France, où il est interdit à l'école.

Selon le professeur, le document de réflexion qui a mené au projet de charte de la laïcité reflète la « règle républicaine ». « La France, dit-il, ne supporte pas le pluralisme. »

La charte proposée, qui ne serait pas une loi mais aurait la portée d'une déclaration, s'adresse à toutes les institutions publiques et plus particulièrement aux services de santé. Le projet a vu le jour à la suite de « incidents » au cours desquels des musulmans ont refusé que des médecins masculins soignent leur femme. Dans certains cas, des altercations violentes s'en sont suivies.

M. Baubérot s'interroge sur le fait que les dérogations demandées par les musulmans suscitent plus de réactions que celles demandées par les juifs.

À la lumière de ce qu'il appelle « une enquête personnelle artisanale », Jean Baubérot souligne que des maris musulmans ne sont pas seuls à refuser la mixité des soins pour leur conjointe; il a aussi entendu des femmes non musulmanes dire préférer une médecin pour des raisons de pudeur. Il n'a toutefois pu donner de chiffres pour préciser le tableau de la situation.

Voulant dénouer les problèmes que ce refus pose dans les hôpitaux, le projet de charte demeure ambigu. Il est simplement dit que « les usagers des services publics ne peuvent, en raison de leurs convictions, récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service ou d'un équipement public ».

Selon le professeur Baubérot, si l'on interprète cet article comme une interdiction de choisir son mé-

decin dans un hôpital, cela ira à l'encontre de la Loi sur le droit des malades, qui permet un tel choix.

Sacralisation et miroir grossissant

Pour le sociologue, ce refus d'accorder le libre choix du médecin montre que l'État continue de sacraliser la profession médicale alors qu'elle est largement désacralisée dans la population et qu'elle est marquée par l'approche consommateuriste. « L'État ne se justifie plus par la religion mais par la science, qui promet une meilleure vie. La médecine a une fonction politique en France », déclare-t-il.

Le refus de la mixité des soins serait également dû à une mutation du sens de la pudeur dans une société hypersexualisée. Sans prendre en considération la formation nécessaire à la pratique de la médecine ni la complexité de l'organisation des services infirmiers, Jean Baubérot ne voit pas pourquoi on n'adopterait pas la règle de la non-mixité dans les hôpitaux alors qu'elle est appliquée pour les fouilles dans les aéroports.

Il s'interroge également sur le fait que les dérogations demandées par les musulmans suscitent plus de réactions que celles demandées, plus fréquemment et depuis plus longtemps, par les juifs. À son avis, il y aurait culpabilité héritée de la guerre dans le cas des juifs tandis que l'islam apparaît comme un miroir grossissant à cause de l'intégrisme qui marque certains milieux musulmans.

Finalement, le professeur craint que la charte de la laïcité n'ait le même effet pervers que la loi Stasi, laquelle inciterait les minorités religieuses à se tourner vers l'école privée confessionnelle, financée à 90 % par les fonds publics. Il y aura une demande, croit-il, pour la mise en place d'un système de santé religieux. Il a dit avoir défendu, au sein de la commission Stasi, une position favorable à une loi couvrant l'ensemble de la question religieuse à l'école, incluant la problématique de l'école privée et des concordats comme celui de l'Alsace-Moselle, plutôt qu'une loi dont l'intention visait essentiellement le port du hidjab.

Daniel Baril

Diversité religieuse

Il n'y a pas de recette pour gérer les accommodements à l'école

Les directions d'école et les enseignants souhaitent une **clarification** des règles entourant la diversité religieuse

Contrairement à ce que laissent entendre les manchettes, les accommodements raisonnables se font généralement dans l'harmonie à l'école, qu'il soit question de port du voile, de locaux de prière ou de restrictions alimentaires. Cela dit, le milieu scolaire déplore le flou entourant l'application des accommodements.

Voilà un des constats se dégageant du colloque sur la diversité religieuse à l'école publique, qui s'est tenu les 27 et 28 mars. Marie McAndrew, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'éducation et les rapports ethniques est à l'origine de l'activité.

Le colloque a permis d'entendre, outre plusieurs experts, des personnes « de terrain ».

« Les professeurs rapportent que, nonobstant le débat sur les accommodement raisonnables, les élèves dans la salle de classe ne font pas la différence entre eux. Bien sûr, tous remarquent qu'il y a des dissemblances dans le phy-



Pendant que les experts discutent, les directions d'école, les enseignants et les enfants vivent la diversité sur le terrain, de multiples façons.

sique, la couleur de la peau, la forme des yeux, la texture des cheveux, mais ces éléments n'interfèrent pas dans le travail quotidien. Ils ont conscience d'avoir tous accès à la même éducation et de pouvoir tous réussir », témoigne Jocelyne Veilleux, du Syndicat de l'enseignement de Champlain.

Cela n'empêche pas certains accommodements d'être plus problématiques, notamment lorsqu'ils vont à l'encontre de la mission de l'école.

« Il est impératif de clarifier les mécanismes de la prise de décision, de donner de la formation aux directions d'école, mais aussi au personnel enseignant, au personnel de soutien et au personnel professionnel, signale-t-elle. Les décisions prises de manière consensuelle, en se basant sur des balises justes et équitables, ne font pas la une des journaux, ne sont pas l'objet de tribunes téléphoniques et améliorent le vivre-ensemble. »



Marie McAndrew

Accommodement raisonnable ou mesure d'égalité différentielle ?

Malmenée et surexploitée par les médias, l'expression « accommodement raisonnable » semble susciter une réaction épidermique chez certains. Devant ce ras-le-bol, un participant a demandé au professeur de droit José Woehrling s'il était possible de trouver un substantif sonnante plus doux aux oreilles du public. Le panéliste a suggéré « mesure d'égalité différentielle » qui est, selon lui, « lourd, inélégant, mais efficace ».

« Le mot « accommodement » est un peu ambigu parce qu'il sous-entend que quelqu'un doit s'adapter à l'autre. Je vous rappelle d'ailleurs que, durant la commission Stasi sur la laïcité en France, on avait proposé aux membres le concept d'accommodement rai-

sonnable tel qu'il existe au Québec et ils l'ont spontanément compris de travers. « Ah oui, c'est génial, les minorités doivent accommoder la majorité ! » se sont-ils dit. »

José Woehrling croit que le terme « mesure d'égalité différentielle » soulignerait la nature même des accommodements, c'est-à-dire des mesures destinées à rétablir l'égalité par un traitement différent.

« Comme le disait Aristote, il est aussi injuste de traiter de la même façon deux catégories de personnes qui sont dans des situations différentes que de traiter différemment deux catégories de personnes qui sont dans la même situation », a-t-il conclu.

M.L.-C.

Cas d'espèce

Bien que les accommodements raisonnables soulèvent peu de mécontentement, les acteurs sur le terrain ne se bercent pas d'illusions. De tels arrangements exigent temps, patience et ouverture d'esprit. Le directeur de l'école Henri-Bourassa, Emilio Pannetta, jongle avec des cas d'accommodement à cœur de jour.

Il s'emploie à rencontrer toutes les personnes concernées afin de soupeser les arguments. « Les problèmes se règlent souvent d'eux-mêmes, note-t-il. Par exemple, des parents haïtiens ont protesté parce que leurs enfants clamaient que nous leur faisons écouter de la musique vaudou. Nous avons demandé à rencontrer les parents afin qu'ils entendent la pièce qui, finalement, s'est avérée de la musique classique africaine. »

Devant les accommodements raisonnables, les directions d'école se retrouvent parfois démunies. Le professeur de la Faculté de droit de l'UdeM José Woehrling reconnaît que chaque cas est un cas d'espèce. « De tels cas sont

difficilement prévisibles et, donc, il n'existe pas de solution instantanée. Les directeurs ne peuvent s'appuyer sur une directive du législateur. »

Confusion

Si les directeurs ont pu profiter au cours des dernières années de séances de formation visant à favoriser le rapprochement interculturel – notamment grâce à l'initiative maintes fois récompensée de Marie McAndrew –, le personnel, cependant, souffre encore de lacunes quant à la maîtrise des notions de citoyenneté.

« Je pense que le degré de culture civique est encore assez faible au Québec parce qu'on la pratique seulement depuis une vingtaine ou une trentaine d'années, estime M^{me} McAndrew. Une grande confusion règne dans le débat sur les accommodements raisonnables, où plusieurs mêlent la diversité religieuse et l'immigration. Or, la diversité religieuse n'est pas le seul fait des nouveaux arrivants, mais bien souvent celui des générations suivantes, et même de la majorité. » Plusieurs intervenants

ont réclamé une meilleure formation afin d'assurer un suivi pédagogique auprès de leurs élèves qui s'interrogeraient sur les raisons qui ont poussé à accommoder leurs collègues de classe.

« La face cachée de la gestion des accommodements raisonnables, c'est l'accompagnement éducatif, déclare Dominic Macconnail, de l'Association professionnelle des animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. Au-delà de la règle, il y a la vie. L'accompagnement appelle un personnel qui est formé et qualifié. Nous avons affaire à un élève, pas à un client. »

Au nom de la laïcité

Désarmés, les parents exigent également plus d'information. Le nouveau programme d'éthique et de culture religieuse qui sera enseigné dès septembre 2008 – mettant ainsi fin au processus de déconfectionnalisation entamé depuis les États généraux sur l'éducation en 1995 – laisse certains parents perplexes.

La laïcité, telle qu'elle est pratiquée au Québec, n'oblité pas les religions, rappelle José Woehrling. « Le concept de laïcité ouverte est compatible avec les accommodements raisonnables, croit-il. C'est la neutralité religieuse de l'État qui exige dans certains cas que l'État fasse des accommodements. Pensez-y bien. Chaque fois qu'une mesure étatique entraîne dans son application des effets favorables ou tout simplement neutres pour certaines croyances ou, au contraire, des effets défavorables pour d'autres croyances, elle ne peut plus évidemment être considérée comme neutre. Dès lors, elle viole l'obligation de neutralité de l'État. »

Les participants se réuniront de nouveau le 18 avril afin de produire un ensemble de recommandations destinées aux autorités gouvernementales et scolaires et de proposer des pistes d'action concrètes. Cet effort de réflexion collective sera certainement utile aux présidents de la nouvelle commission sur les accommodements raisonnables, Charles Taylor et Gérard Bouchard, qui ont d'ailleurs assisté aux débats.

Marie Lambert-Chan

L'expérience torontoise

Patrick Abtan aime les accommodements raisonnables. « Pourquoi accommoder ? Parce que c'est gentil. Quelqu'un qui est content apprendra mieux », répond tout simplement celui qui a fait partie du Religious Accommodation Project Team pour le Toronto District School Board.

En 2000, le groupe a terminé la rédaction d'un ambitieux guide visant à encadrer les pratiques d'accommodements raisonnables. « Il y a 20 ans, l'Ontario vivait la même situation que le Québec aujourd'hui, raconte-t-il. Pour mieux gérer la diversité religieuse, nous avons constitué un comité où tous les acteurs de tous les domaines étaient représentés. Nous voulions élaborer une politique claire et consensuelle avec des règles qui allie-

raient les droits de l'individu à ceux de la collectivité. Et ça a fonctionné ! »

Pendant plusieurs semaines, ils ont consulté les autorités religieuses modérées de toutes les confessions présentes sur le territoire, des bouddhistes aux témoins de Jéhovah, en passant par les adventistes du septième jour et les musulmans. « Si c'était possible, nous invitions ces groupes pour nous aider à comprendre les commandements de leur religion et leurs exigences particulières », explique M. Abtan.

Grâce au guide de 74 pages, les directions d'école savent désormais qu'elles peuvent autoriser le kirpan s'il est emmaillotté et si l'élève peut produire une preuve de son baptême, conditionnel au port de la dague selon la religion

sikhe. Elles sont aussi averties qu'un rastafari ne peut fumer de la marijuana, malgré les préceptes de sa religion, car cela est illégal.

« Le guide est-il parfait ? s'interroge Patrick Abtan. Non. Est-il efficace et juste ? D'après moi, oui. Donne-t-il des directives claires ? Oui. Surtout, il envoie le signal à la communauté que nous avons des règles pour tout le monde et que ces règles peuvent être discutées. L'accommodement religieux n'est pas une atteinte à nos droits. C'est une manière facile d'aider nos voisins et de les accueillir chez nous parce que l'accommodement religieux n'est pas un moyen de ramener la ségrégation. »

M.L.-C.

Architecture et culture

Après le patrimoine naturel, voici le « patrimoine immatériel »

Des chercheurs se penchent sur la **protection du savoir-faire** nécessaire au maintien des réalisations culturelles

Combien y a-t-il de réalisations humaines et de sites naturels suffisamment remarquables pour figurer parmi les chefs-d'œuvre du patrimoine mondial de l'humanité : 8 ? 20 ? 150 ? On est en fait très loin des Sept Merveilles du monde. S'il faut se fier à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la réponse est 830 sites et constructions répartis dans 170 pays !

On y retrouve entre autres la statue de la Liberté, le pont du Gard, la Grande Muraille de Chine, la ville de Venise, le Taj Mahal, les volcans du Kamtchatka et le Grand Canyon du Colorado. Le Canada en compte 11, dont le Vieux-Québec et le parc des Rocheuses.

« Ces sites ont été retenus en raison de leur "valeur universelle exceptionnelle", qui rejoint l'humanité tout entière à travers les âges et au-delà des barrières des langues et des cultures », explique Christina Cameron, professeure à l'École d'architecture et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti.

Selon M^{me} Cameron, la philosophie de l'appropriation universelle d'un site est issue de la conjoncture sociale et politique de l'après-guerre, alors qu'on cherchait à rapprocher les nations.

Trente-cinq ans se sont maintenant écoulés depuis l'entrée en vigueur, en 1972, de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Au fil des ans, la notion de « valeur universelle exceptionnelle » a été remise en question par certaines communautés, notamment en Afrique et en Asie, qui souhaitaient que des particularismes culturels nationaux soient davantage reconnus et mieux protégés.

À la suite de ces considérations, une seconde convention a été élaborée en 2003 : la Convention pour la sauvegarde du patri-

moine culturel immatériel. Si la première était portée par les idéaux de l'après-guerre, celle de 2003 a vu le jour dans le contexte où la mondialisation fait « planer de graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction sur le patrimoine culturel et immatériel », peut-on lire dans le document.

« Les deux conventions reflètent donc les visions différentes de deux générations », souligne Christina Cameron.

Le savoir-faire

Le mot « immatériel » est crucial dans la désignation de la convention de 2003 puisque l'aspect culturel « tout court » est déjà pris en compte dans celle de 1972. Qu'englobe donc le terme « patrimoine immatériel » ? « C'est le savoir-faire, les connaissances, les traditions et les objets nécessaires pour assurer la sauvegarde des réalisations culturelles », répond la professeure.

Comme exemple d'élément immatériel dans la nature, Christina Cameron mentionne le parc australien d'Uluru-Kata Tjuta.

À titre d'exemple, la convention précise que cette notion inclut les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales et rituelles, les événements festifs, les connaissances et pratiques relatives à la nature et à l'univers ainsi que le savoir lié à l'artisanat traditionnel.

Il ne s'agit pas d'un simple ajout à la convention de 1972 mais d'une nouvelle vision des choses. « Nous avons d'abord été enclins à considérer que la première convention visait l'aspect matériel des réalisations culturelles et que celle de 2003 concernait le savoir-faire, mais il n'y a pas de dichotomie entre les deux, fait remarquer M^{me} Cameron. Il y a beaucoup d'immatériel dans le patrimoine naturel et beaucoup de matériel dans le patrimoine immatériel puisque le savoir-faire doit s'exprimer dans quelque chose de tangible. »

Comme exemple d'élément immatériel dans la nature, la chercheuse mentionne le parc australien d'Uluru-Kata Tjuta avec ses célèbres montagnes rougeâtres aux sommets plats ; ce site a en premier lieu été classé pour sa beauté naturelle et, en 1994, on a ajouté aux critères de classement le caractère sacré que les aborigènes lui attribuent. Aux Philippines, les terrasses étagées de culture du riz figurent également sur la Liste du patrimoine mondial, mais on cherche également à protéger le chant des ouvriers agricoles qui y travaillent.

Le chevauchement des deux conventions est à ce point confondant que la professeure Cameron

a organisé, dans le cadre des activités de la chaire sur le patrimoine bâti, un colloque de deux jours sur la nouvelle perspective ouverte par la convention de 2003. Des spécialistes d'une dizaine de pays y ont participé et leur principale conclusion est que la convention sur le patrimoine immatériel aura pour effet de modifier la perception des gens qui doivent mettre en œuvre la convention sur le patrimoine mondial ; ils seront plus sensibles aux valeurs et au savoir des peuples, deux composantes qui président aux réalisations du « génie créateur ».

Classer la cabane à sucre ?

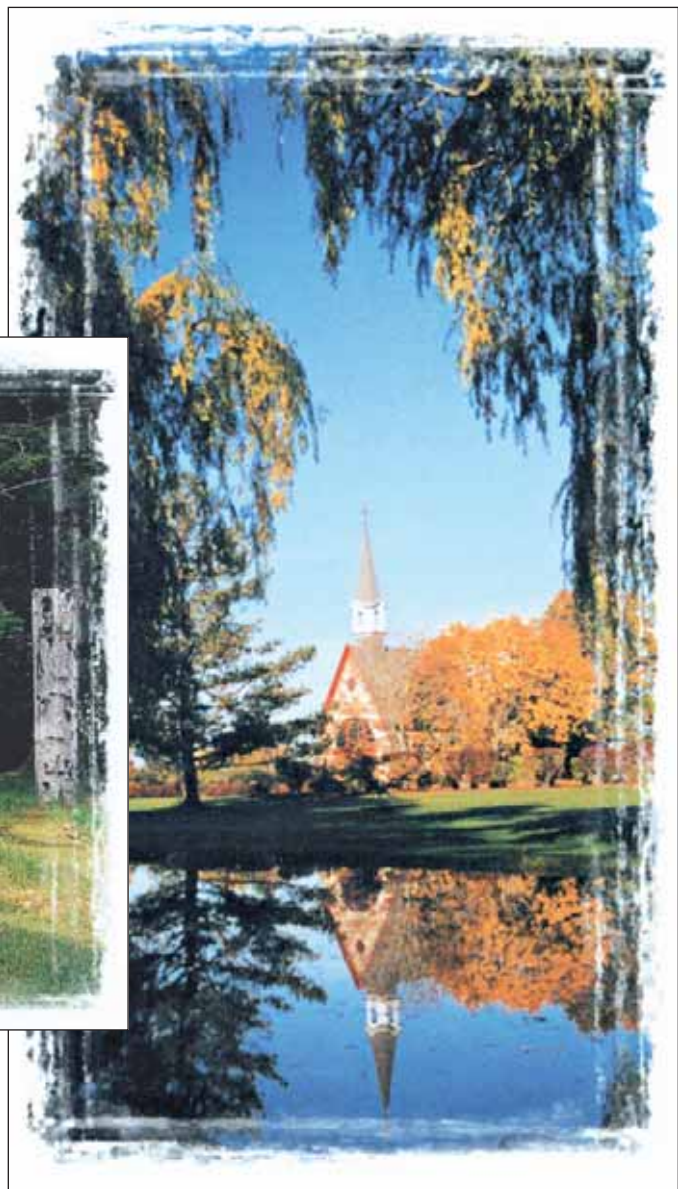
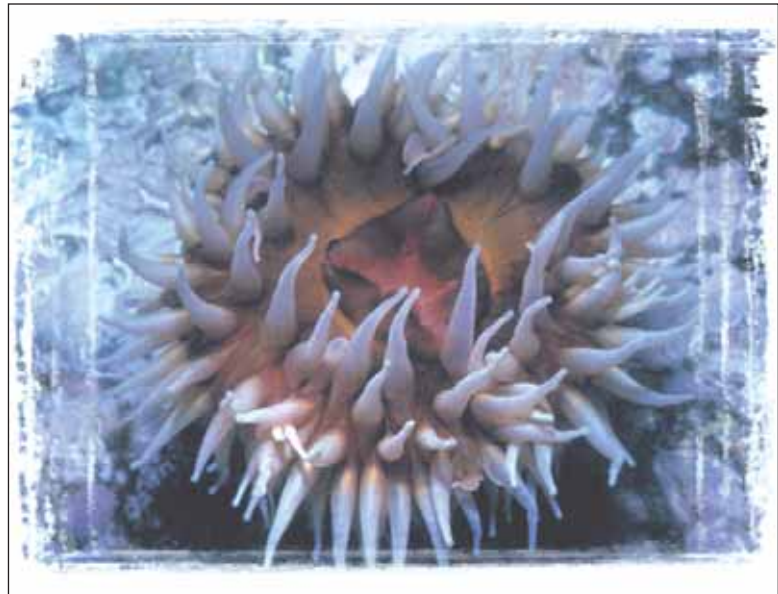
Pour l'instant, les pays signataires sont à préparer une liste indicative des éléments qui pourraient être reconnus comme patrimoine immatériel. Même si le Canada n'a pas encore signé cette convention, des chercheurs sont déjà à l'œuvre au Québec. C'est la tâche à laquelle s'est notamment attelé Laurier Turgeon, professeur à l'Université Laval, qui dirige un projet pilote pour constituer l'« inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel ».

Divers festivals, des pratiques artisanales comme la courtepoinette, des techniques agricoles, des musiques et des contes traditionnels ou encore des métiers comme celui de cordonnier ont reçu une attention particulière.

Christina Cameron se risque pour sa part à nommer, de façon interrogative, le défilé de la Saint-Patrick, qui venait de se tenir quelques jours auparavant.

À la lumière de ces exemples et de la définition même du patrimoine immatériel, on pourrait le plus sérieusement du monde suggérer de classer nos parties de sucre ainsi que leur menu traditionnel et la musique québécoise qui les accompagne. La France n'a-t-elle pas légiféré pour protéger la « baguette française » ?

Daniel Baril



De haut en bas, le Québec historique, la vie marine de l'île de SGAANG GWAAI, en Colombie-Britannique, le village de Grand-Pré en Acadie et les totems mortuaires des Haïdas, autant de sites canadiens classés dans le patrimoine mondial.



Christina Cameron

À la rencontre de la culture inuite

Les Inuits, entre tradition et modernité

Une exposition de la **Faculté des sciences de l'éducation** souligne à sa façon l'Année polaire internationale

Pour souligner l'Année polaire internationale, la Faculté des sciences de l'éducation présente une exposition consacrée au peuple du pôle arctique, le peuple inuit. Sous le titre *Inuit : la survie*, l'exposition se tient jusqu'au 23 avril au Musée de l'éducation Louis-Philippe-Audet, situé dans la rotonde du quatrième étage du pavillon Marie-Victorin.

« Je cherchais une exposition qui ait un lien avec le programme de formation de l'école québécoise, ce qui est l'une des raisons d'être de ce musée, dit Cécile Levasseur, une retraitée de l'ensei-

gnement, diplômée de la Faculté des sciences de l'éducation et responsable du Musée. J'ai été ravie de constater que le programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté, en troisième année du primaire, fait une place aux sociétés autochtones et inuites dans le volet Domaine de l'univers social. Comme c'est l'Année polaire internationale, nous en avons profité pour faire connaître les communautés polaires. »

L'exposition relate l'évolution de la société inuite au cours des 50 dernières années et nous fait entrer dans son univers en illustrant les thèmes de la vie de tous les jours tant traditionnelle que contemporaine. Sculptures, vêtements, techniques de chasse et de pêche, construction d'habitations, croyances religieuses, histoire des inuksuks, langue et écriture inuktituts sont représentés par des œuvres qu'ont réalisées des Inuits ou des artistes venus apprendre auprès d'eux.

Plusieurs scènes de la vie quotidienne traditionnelle sont des créations de Frédéric Back, qui a

accepté de prêter ses magnifiques illustrations à la Faculté.

Par-delà toutes les œuvres des artistes, la majeure partie de l'exposition est constituée de pièces d'art miniature, « une forme d'art vieille de 10 000 ans dans l'Arctique canadien », qui servaient aussi de talismans et de monnaie d'échange. Mais l'aspect le plus original de ces créations est qu'elles ont été conçues par de jeunes Blancs âgés de 6 à 16 ans et vivant à Québec.

« Les sculptures miniatures sont les œuvres des élèves de la classe d'arts plastiques de Nathalie St-Pierre, qui anime des ateliers de création au Musée national des beaux-arts de Québec, explique M^{me} Levasseur. Ces pièces ont été présentées à ce musée l'année dernière. »

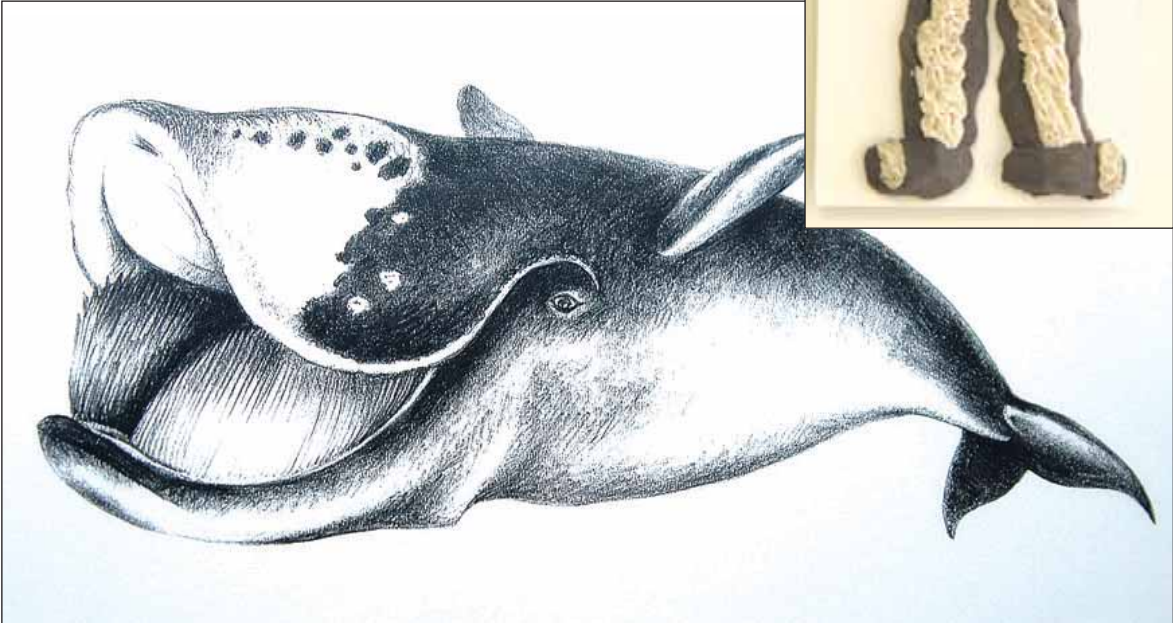
Pour s'initier à l'art inuit, ces jeunes ont d'abord visité l'atelier du sculpteur Marc Fugère, qui recourt aux techniques inuites pour réaliser ses sculptures. Ils ont également été sensibilisés aux perturbations environnementales que vivent les Inuits par l'entremise d'un film de l'ONF portant sur la fonte des glaces.



Une scène de la vie traditionnelle inuite dépeinte par Frédéric Back.

Les œuvres miniatures qu'ils ont façonnées font le lien entre la tradition et la modernité en figurant des thèmes comme la famille, le village, les animaux, la chasse, les légendes et le chamanisme.

Daniel Baril



Le gigantisme des baleines et l'art miniature se rencontrent dans l'exposition sur les modes de vie des Inuits.



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

ÉCOLE INTERNATIONALE D'ÉTÉ EN ORTHOPHONIE

Du 2 au 6 juillet 2007
Université de Montréal

5 JOURNÉES THÉMATIQUES

1. Mesure des effets de l'intervention
Sylvie Hébert

2. Potentiels évoqués cérébraux et processus cognitifs
Boutheina Jemel

3. Désordres sémantiques
Joël Macoir

4. Physiologie de la parole
David McFarland

5. Conscience phonologique
Renée Béland

Traitant des enjeux actuels de la recherche fondamentale et clinique en orthophonie, les journées thématiques s'adressent aux étudiants et aux diplômés d'orthophonie, de linguistique, de psychologie, de psychopédagogie, d'orthopédagogie et de neuropsychologie. Elles intéresseront aussi les professionnels, les enseignants, les professeurs et les chercheurs en sciences de la santé.

Offerte en partenariat avec l'Université Laval, l'École internationale d'été en orthophonie a lieu à l'Université de Montréal.

FRAIS
125 \$ par jour ou 500 \$ pour les cinq journées
Des frais de scolarité pourraient s'appliquer pour l'obtention des crédits universitaires.

RENSEIGNEMENTS
Feirouz Bouameur
514 343-7645
www.eoa.umontreal.ca

UNIVERSITÉ LAVAL

Université de Montréal

Empire du Milieu

Une passion chinoise

Le sinologue Charles Le Blanc se penche sur son parcours universitaire dans un livre publié aux PUM

« J'ai toujours cherché à aller au-delà de l'expérience immédiate. La Chine m'est ainsi apparue comme l'horizon le plus lointain que je pouvais atteindre », confie le professeur Charles Le Blanc, qui a plongé dans ses souvenirs pour relater l'essentiel de sa longue carrière de sinologue dans un livre paru en janvier dernier dans la collection Profession des Presses de l'Université de Montréal (PUM).

L'ouvrage a tout du petit précis de sinologie, bien que le parcours des spécialistes de la Chine demeure unique. « L'itinéraire de chaque sinologue est fait de séjours et d'expériences », souligne d'ailleurs le professeur spécialisé en philosophie chinoise, qui partage son temps entre l'Université de Montréal, l'Université de Moncton et l'Université de Pékin. Incorporant des anecdotes à la théorie, il démythifie cette science qui le passionne depuis plus de 40 ans. « La sinologie ambitionne de relever deux défis : comprendre la Chine en elle-même et faire comprendre la Chine en Occident », y écrit-il.

Depuis les pérégrinations de Marco Polo, l'Ouest s'est toujours montré fasciné par l'empire du Milieu et le regard qu'il porte sur lui est forcément comparatif. M. Le Blanc s'amuse à faire ressortir quelques contrastes qui nourrissent l'imaginaire occidental. « Pratiquer une langue sans

flexions, une écriture sans alphabet ? Adhérer à trois religions plutôt qu'à une seule ? Préférer les rites plutôt que les lois afin de régler les rapports sociaux ? Manger avec des baguettes plutôt qu'avec un couteau et une fourchette ? Faire du blanc plutôt que du noir la couleur du deuil ? Concevoir le changement comme fondement du réel plutôt que l'être, la substance et l'essence ? »

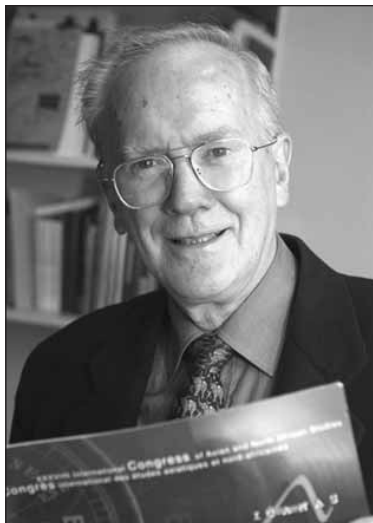
La société chinoise, de par ses modèles et ses normes uniques, constituait un terreau fertile pour l'ancien étudiant en philosophie qui éprouvait un malaise devant l'universalisme de la pensée occidentale. « Je voulais étudier une civilisation différente afin d'équilibrer cette prétention injustifiée à vouloir tout normaliser selon la vision occidentale », explique-t-il.

Depuis les voyages de Marco Polo, l'Ouest est fasciné par l'empire du Milieu et le regard qu'il porte sur lui est forcément comparatif.

Les aspirations du jeune universitaire d'alors se heurtaient à une barrière de taille : la langue. Charles Le Blanc a toujours privilégié les sources de première main, même en philosophie, où il s'est employé à maîtriser correctement le latin et le grec. Tout bon sinologue doit d'abord comprendre l'écriture chinoise avant d'espérer saisir l'essence même du pays de Mao. « La langue est pour moi plus qu'un outil de communication. C'est le moyen que chaque peuple utilise pour se représenter sa propre expérience », déclare M. Le Blanc. Il a ainsi fait sien ce proverbe chinois : « La mémoire la plus vive est plus faible que l'encre la plus pâle. »

Une discipline essentielle

Alors que certains sinologues pratiquent leur science sans jamais fouler le sol de la Chine, Charles Le Blanc y séjourne de deux à trois mois par année. « J'ai dû y passer presque 10 ans de ma vie ! » calcule-t-il. Il réside sur le campus de l'Université de Pékin, qui est jumelée à l'Université de Montréal depuis 1981 grâce à son concours. Depuis quelques années, il a pris l'habitude de sortir sa raquette de tennis de ses bagages dès son arrivée pour aller échanger quelques balles avec ses collègues chinois. « J'ai un plaisir naturel à être en Chine, dit-il. Elle me fascine plus



Charles Le Blanc



Pour en savoir plus long sur le métier de sinologue.

que jamais. Actuellement, il y règne une grande effervescence sur tous les plans. Bien sûr, le progrès ne se fait pas également, surtout dans les régions. Je remarque cependant que les Chinois parlent plus librement. Ils n'hésitent plus à nous inviter dans leur maison. Ils en sont fiers. »

La croissance effrénée de la Chine rend la sinologie aujourd'hui plus importante que jamais, selon lui. Des manuscrits datant du 3^e siècle avant Jésus-Christ découverts dans des tombeaux en 1970 ont offert aux sinologues une matière première inestimable. Cette nouvelle information a donné un nouveau souffle à la discipline. Une vingtaine d'éditions critiques de ces écrits ont été publiées depuis 1993. À partir de trois de ces textes mis au jour, Charles Le Blanc réalise présentement une grande traduction des idées de Confucius et de ses disciples qu'il publiera dans la Bibliothèque de la Pléiade, chez Gallimard, en 2008.

Dès le début de sa carrière, ce sinologue réputé a su déceler le potentiel de la Chine. « Des lectures de collège m'avaient laissé entrevoir que la Chine était destinée à devenir la première puissance de la planète, non seulement sur les plans géopolitique et économique, mais aussi sur les plans culturel et philosophique, raconte-t-il dans l'introduction de son livre. Je voulais être partie prenante de ce renouveau, surtout sur le plan des idées et des valeurs. Étudier la Chine, c'était en même temps étudier l'avenir de notre planète. » Et cela le demeure encore 40 ans plus tard.

Marie Lambert-Chan

Première mondiale en robotique médicale

Quelque 40 ans après la sortie du film *Le voyage fantastique*, un classique du cinéma de science-fiction, des chercheurs du Laboratoire de nanorobotique du Département de génie informatique et de l'Institut de génie biomédical de l'École polytechnique viennent de réaliser une percée technologique majeure dans le domaine de la robotique médicale en parvenant, pour la première fois, à guider in vivo, par ordinateur, un microdispositif se déplaçant à une vitesse de 10 cm/s dans une artère.

Sous la direction du professeur Sylvain Martel, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en conception, fabrication et validation de micro/nanosys-

tèmes, et en collaboration avec des chercheurs du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), l'équipe de Polytechnique a réussi à injecter, propulser et diriger par des programmes informatiques un premier prototype de véhicule (sphère de 1,5 millimètre de diamètre composée de matériaux ferromagnétiques) à l'intérieur de l'artère carotide d'un animal placé au sein d'un système clinique d'imagerie par résonance magnétique.

Encouragé par ces résultats, le Laboratoire de nanorobotique de l'école de génie travaille actuellement à réduire la taille des dispositifs afin de pouvoir les faire circuler d'ici quelques années dans de plus petits vaisseaux sanguins.

« L'injection et le contrôle de nanorobots dans le corps humain, qui compte près de 100 000 km de vaisseaux sanguins, est une avenue prometteuse qui pourrait permettre à la médecine interventionnelle d'atteindre des cibles jusqu'à maintenant inaccessibles avec les instruments médicaux disponibles tels que le cathéter, explique le professeur Martel. Avec l'aide de nos partenaires scientifiques, les chercheurs de Polytechnique ont entrepris la mise au point de plusieurs types de micro- et de nanodispositifs pour de nouvelles applications comme le transport ciblé de médicaments vers les tumeurs et les diagnostics par biocapteurs navigables. »

Chaque tueur vit à côté de chez quelqu'un

paranoïak
version française de "disturbia"

DREAMWORKS PICTURES PRÉSENTE EN ASSOCIATION AVEC COLD SPRING PICTURES UNE PRODUCTION MONTECITO PICTURE COMPANY
"PARANOÏAK" VERSION FRANÇAISE DE "DISTURBIA" SHIA LABEOUF DAVID MORSE SARAH ROEMER ET CARRIE-ANNE MOSS MUSIQUE: GEOFF ZAMELL
PRODUCTEURS: IVAN REITMAN TOM POLLOCK PRODUCTEURS ASSOCIÉS: JOE MCBUCK E. BENNETT WALSH JACKIE MARCUS
DISTRIBUTEUR: CHRISTOPHER LANDON SCÉNARIO: CHRISTOPHER LANDON ET CARL ELLSWORTH RÉALISÉ PAR: D.J. CARUSO
13 ANS+ VIOLENCE
BANDIÈRE SONORE RESPONSABLE SOUS-ÉTUDIÉ L.L. LAKESHORE RECORDS
disturbia.com
DREAMWORKS PICTURES

À L'AFFICHE LE 13 AVRIL

PLACE CONCORDE
M O N T R É A L

C.D.N.
Emplacement exceptionnel

IMMEUBLE LUXUEUX

Refait à neuf!
3 1/2 - 4 1/2

- Portier, terrasse
- Béton
- Chauffage, eau chaude inclus
- Piscine intérieure, sauna
- Réfrigérateur, cuisinière, L/V inclus

Venez nous voir : 9 h à 18 h
514 735-2507
3355, Queen Mary (près Ude M)

placeconcorde@videotron.ca

Le site d'information de l'Université de Montréal
www.iForum.umontreal.ca

Recherche en psychologie

Neurones miroirs et conscience de soi

Une nouvelle étude montre un lien entre les neurones miroirs et l'empathie

Selon des travaux réalisés par Hugo Théoret, les neurones miroirs – ces étranges neurones du cortex prémoteur qui s’activent lorsqu’on observe quelqu’un faire un geste – joueraient un rôle essentiel dans l’empathie en nous permettant de ressentir ce que ressentent les autres.

Une nouvelle étude, menée par l’une de ses étudiantes au doctorat, Marie-Christine Désy, apporte des éléments inédits quant au lien entre neurones miroirs et empathie. En cherchant à savoir si les neurones en question jouent un rôle dans la conscience de soi, l’étudiante a incidemment fait ressortir que les neurones miroirs des femmes s’activaient plus que ceux des hommes.

« Les neurones miroirs se situent dans le cortex où loge la représentation de chaque partie du corps, signale la chercheuse. Lorsque nous regardons un mouvement, comme une main qui

bouge sur un écran d’ordinateur, les neurones miroirs liés à l’exécution de ce mouvement s’activent chez l’observateur sans qu’il esquisse le mouvement. Cela ne se produit que dans le cas d’un “mouvement biologique”; la réaction ne survient pas si l’observateur perçoit qu’il s’agit d’une main artificielle, en métal par exemple. »

« Des travaux ont montré que l’hémisphère droit joue un rôle plus important que le gauche dans la conscience de soi. »

Des travaux récents donnent à penser que ce système exercerait une action dans l’établissement de la distinction entre soi et les autres; les neurones miroirs réagiraient davantage quand l’observateur est en présence de per-



Marie-Christine Désy a fait un exposé de sa recherche qui lui a valu l'un des prix de la meilleure présentation affichée.

sonnes présentant des similarités avec lui sur le plan de la personnalité ou des opinions. Ce système semble donc jouer un rôle dans la conscience de soi, et Marie-Christine Désy et son directeur ont voulu savoir comment les neurones miroirs répondraient en présence de caractéristiques physiques similaires et différentes de celles de l’observateur.

Des résultats contre-intuitifs

La chercheuse a présenté à 48 sujets des séquences vidéo où des mains de femmes, d’hommes, de Noirs et de Blancs exécutaient un mouvement de l’index. « D’après les études précédentes, nous nous attendions à ce que le système miroir soit plus actif lorsque la personne observée possède des caractéristiques qui ressemblent aux nôtres », précise-t-elle.

À son grand étonnement toutefois, la différence notée a été contraire aux attentes : l’activité s’est avérée plus importante quand la main différait radicalement de celle de l’observateur, c’est-à-dire lorsqu’elle était d’une autre race. « Le système des neurones miroirs est donc plus sensible quand la personne observée diffère de soi », souligne Marie-Christine Désy.

À son avis, la différence entre ces résultats et ceux des études antérieures serait due au fait que

les autres travaux prenaient en considération des éléments de la personnalité qui demandent une évaluation cognitive supérieure à celle des simples différences physiques.

La plus grande surprise, cependant, a été de constater que la différence d’activité neuronale ne s’est produite que chez les femmes et que dans l’hémisphère droit, c’est-à-dire lorsqu’elles regardaient le mouvement d’une main gauche. Ceci a été remarqué chez toutes les femmes, tant chez les Blanches que chez les Noires. « Ces résultats sont à mettre en relation avec les autres travaux ayant montré que l’hémisphère droit joue un rôle plus important que le gauche dans la conscience de soi », affirme la chercheuse.

L'empathie féminine

Mais pourquoi uniquement chez les femmes ? L’étudiante avance deux explications possibles. D’une part, la différence entre soi et l’autre pourrait susciter un affect plus marqué chez les femmes. Mais l’interprétation la plus probable est liée à l’empathie. Comme l’ont démontré d’autres travaux d’Hugo Théoret, les sujets moins prédisposés à l’empathie, comme les autistes, présentent un déficit d’activation des neurones miroirs; ce déficit pourrait être, selon le professeur, l’une

des causes de la difficulté pour les autistes de pouvoir se mettre dans la situation de l’autre.

Par contre, il est reconnu que les femmes sont généralement plus disposées que les hommes à l’égard de l’empathie. Cela a de nouveau été confirmé dans cette étude par un questionnaire évaluant le degré d’empathie de chaque participant : sur une échelle de 80, le score moyen des hommes a été de 41 alors que celui des femmes a grimpé à 47. Cette différence est jugée significative et est de même proportion que celle précédemment obtenue par l’auteur du questionnaire auprès de 197 sujets. À ce même test, le score des autistes est de 20 sur 80.

La différence notée entre hommes et femmes dans cette recherche de Marie-Christine Désy pourrait ainsi être liée à la différence intersexue dans l’empathie. « Mais il nous reste à poursuivre les travaux, peut-être avec des autistes, pour mieux comprendre le phénomène », indique-t-elle.

L’exposé de cette recherche, à la journée scientifique annuelle tenue par le Département de psychologie le 21 mars, a valu à Marie-Christine Désy l’un des prix de la meilleure présentation affichée.

Daniel Baril

Congrès national de santé transculturelle

les 10 et 11 mai 2007 • Montréal, Québec

« L'avancement des connaissances, stratégies et rapprochements transculturels dans le domaine des soins de santé »

Premier conférencier

Jeffrey G. Reitz • PhD, FRSC

- R.F. Harney professeur en ethnique, immigration et études pluralismes et professeur de sociologie, Université de Toronto

Conférencière confirmé

Rani Srivastava • RN, MScN, PhD (cand)

- Chef adjointe des soins infirmiers, Centre de toxicomanie et de santé mentale et Enseignante, Faculté des soins infirmiers, Université de Toronto

Animateur de discussion

Laurence J. Kirmayer • MD, FRCPC

- Professeur et titulaire, chaire James McGill et directeur, Division de psychiatrie sociale et transculturelle, Université McGill
- Directeur, Unité de recherche sur la culture et la santé mentale, Département de psychiatrie, Hôpital général juif, Montréal

Consultez notre site web pour les dernières nouvelles du congrès et pour l'inscription en ligne

www.CNST2007.ca

Organisé par

L'Hôpital de Montréal pour enfants
l'enfant avant tout
Centre universitaire de santé McGill

test linguistique

Tous les mots de la liste suivante, sauf un, proviennent du mot latin *crux* (*crucis*), signifiant « croix ». Quelle est l'exception ?

1. croisée

2. croisette

3. croisière

4. croissant

5. crucial

6. cruciverbiste

Ce test linguistique a été élaboré par le Centre de communication écrite (CCE) et reproduit avec son autorisation. Source : <www.cce.umontreal.ca>. Pour plus de détails, consultez le site du Centre sous la rubrique « Boîte à outils ».

Seul le mot **croissant** ne provient pas du latin *crux*. *crucis*. Le mot latin *crux* ainsi que la forme *crucis*, qui en est dérivée, signifient « croix » et sont à l'origine de plusieurs mots français, dont « croisière » (voyage de tourisme par mer : *croisière* désigne à l'origine l'action de croiser, soit, pour un navire, d'aller et venir dans des parages pour en faire la surveillance) ; « crucial » (très important, décisif : du latin *expedirementum crucis* ; « ex-croisance ») ; et « cruciverbiste » (amateur de mots croisés). Le mot **croissant** vient du verbe latin *crascere*, « croître ». Il désigne la forme échancree de la lune pendant qu'elle croît et décroît. Il désigne aussi une petite pâtisserie feuilletée.

Réponse :

Ski alpin

Les Carabins font une razzia au championnat provincial

Émilie Cousineau et Maxime Dorval ont été nommés skieurs de l'année

L'équipe de ski alpin des Carabins n'a laissé que quelques miettes à ses adversaires au championnat provincial, qui s'est déroulé les 16 et 17 mars dernier au mont Garceau.

Pour une deuxième saison de suite, les skieurs de l'UdeM ont mis la main sur les titres féminin et masculin ainsi que sur celui du combiné.

Chez les hommes et au combiné, ces deux conquêtes sont les huitièmes d'affilée tandis qu'il s'agit d'une deuxième de suite pour les femmes.

Chaque lutte chez les hommes

« Chez les hommes, ce fut une lutte vraiment serrée jusqu'à la toute fin et les gars se sont surpassés dans la dernière course pour remporter le titre », a mentionné l'entraîneur-chef Jean-Philippe

Zyromski, visiblement fier de la performance de sa formation.

Les Bleus ont finalement accumulé 5432 points pour devancer l'Université Laval (5178 points). « C'est d'autant plus satisfaisant que nous avons connu des problèmes tout au long de la saison, dont des blessures chez des skieurs importants de l'équipe », a-t-il ajouté.

Les femmes ont dominé

Détenant une avance plutôt confortable avant la tenue du championnat, les femmes ont remporté leur deuxième titre en offrant une autre solide prestation. L'UdeM (6042 points) a devancé l'Université McGill (5014 points) sans trop de difficulté.

« Le résultat des femmes est une agréable surprise, a commenté Jean-Philippe Zyromski. On ne croyait pas dominer autant, mais la solidité de l'équipe a permis de se maintenir en haut de l'échelle. La qualité du travail des filles a été impressionnante, il y avait même une compétition à chaque entraînement pour déterminer les sept skieuses qui allaient prendre part aux descentes. »



Jocelyn Boily et les Carabins ont tout raflé.

Trois skieurs s'illustrent

Sur le plan des honneurs individuels, les Carabins ont également tenu le haut du pavé. Émilie Cousineau (bacc. 120) et Maxime Dorval (HEC Montréal) se sont vu attribuer les titres de skieurs de l'année à la suite de leur première position au classement individuel.

Émilie Cousineau (1075 points) a terminé le championnat avec une

mince avance de 65 points sur sa coéquipière Sandrine Jean (maîtrise en anthropologie), qui avait manqué la première compétition de la saison pour participer aux Universiades à Turin.

Avec une récolte de 1125 points, Maxime Dorval a devancé le skieur recrue de l'Université McGill, Christian Vining, qui a recueilli 1075 points. Le skieur des Carabins a remporté l'or au sla-

lom et au slalom géant pour battre ses rivaux.

L'étudiante en administration à HEC Montréal Marie-Pierre Podtnev a pour sa part mis la main sur le titre de recrue féminine de l'année grâce à sa quatrième place au classement féminin.

Benoit Mongeon
Collaboration spéciale

NOUVEL ENSEMBLE MODERNE
Sous la direction de Laraine Vaillancourt

GRAND CONCERT DU NEM
MERCREDI 18 AVRIL

OTTO KATZAMEIER, UNE VOIX D'EXCEPTION

SALVATORE SCIARRINO, ARCHEOLOGIA DEL TELEFONO
JOHN REA, SINGULARI – T (TOMBEAU DE LIGET) CRÉATION
SALVATORE SCIARRINO, QUADERNO DI STRADA

20:00 - SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
220, VINCENT-D'INDY (MÉTRO ÉDOUARD-MONTPETIT)
[20 \$ RÉGULIER] + [10 \$ ÉTUDIANTS / AÎNÉS] + [5 \$ ÉTUDIANTS EN MUSIQUE]

EN AVANT-PREMIÈRE : AUTOUR DE LA MUSIQUE DE JOHN REA
★ **SAMEDI 14 AVRIL**
14:00 - CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PASTEUR
ENTRÉE LIBRE

RENSEIGNEMENTS : (514) 343-5636 – INFO@LENEM.CA

Grand des arts de Montréal Québec

Conseil des Arts du Canada

50 ANS DES ARTS DE MONTRÉAL

ESPACE MUSIQUE 1007

ATMA classique

La Scena Musicale

Université de Montréal

LE DEVOIR

vient de paraître

Faire et fuir la ville

À travers la présentation de lieux de culture et de loisirs publics à Montréal et à Toronto, cet ouvrage examine certaines des expériences de l'espace urbain, les manières de le vivre, de l'imaginer, de se l'approprier. Parcs, terrains de jeux, bibliothèques, jardins botaniques, lieux de villégiature : voilà autant d'espaces qui ont contribué à la fabrication des milieux urbains contemporains. Ils constituent, encore aujourd'hui, des points de repère et des lieux d'ancrage qui offrent un sens de continuité à l'histoire des villes.

Aménagés à partir du moment où les villes se transforment sous l'effet de l'industrialisation, les lieux de culture et de loisirs vont contribuer à la redéfinition de l'espace public. Propices à la rencontre et à la sociabilité, ils participent du brassage des populations propre à cette époque et donnent vie et contenu à la notion de culture publique qui s'élabore au même moment. Ce qui confère à ces espaces leur caractère public, c'est aussi le fait qu'ils ont été conçus par les pouvoirs municipaux, dont le rôle est également mis en lumière par l'analyse comparée de Montréal et de Toronto.

Reconstituant les circonstances de la mise en œuvre des espaces de culture et de loisirs publics dans ces deux villes, l'ouvrage s'attarde aux riches débats entourant leur élaboration tout comme aux diverses manières de se les approprier et d'en faire usage. L'étude de ces lieux en milieu urbain est complétée par celle de la villégiature en milieu suburbain, révélant ainsi la centralité du rôle accordé à la nature dans les diverses façons de faire et de fuir la ville.

Michèle Dagenais, **Faire et fuir la ville : espaces publics de culture**

Faire et fuir la ville
Espaces publics de culture et de loisirs à Montréal et Toronto aux XIX^e et XX^e siècles

MICHELLE DAGENAIS

pul

et de loisirs à Montréal et Toronto aux XIX^e et XX^e siècles, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2006, 30 \$.

Enseignement et recherche en santé publique

Ce livre présente près d'un siècle d'histoire de l'enseignement et de la recherche en santé publique à l'Université de Montréal. On y découvre l'évolution étonnante de ce secteur, depuis la mise en place d'un premier programme de formation de médecins hygiénistes en 1911 par la Faculté de médecine, jusqu'à aujourd'hui, alors que celle-ci regroupe les trois départements en santé publique.

Comprendre l'histoire organisationnelle de ce domaine et de ses composantes permet d'appréhender les changements de notre société en matière de santé publique. En effet, depuis la fin des années 70, avec la création du Groupe de recherche interdisciplinaire en santé et celle de l'Unité de santé internationale, on assiste à un grand élargissement des connaissances et des pratiques de cette discipline.

Dans ce contexte stimulant, la fondation de l'École de santé publique à l'UdeM est une perspective qui reflète bien le nouveau paradigme qui prédomine actuellement dans la recherche et dans l'enseignement.

Benoît Gaumer est professeur associé au Département d'administration de la santé de l'Université ; Georges Desrosiers est professeur émérite du Département de médecine sociale et préventive ; Jean-Claude Dionne a travaillé dans la fonction publique québécoise comme spécialiste de la santé et de la sécurité au travail.

Enseignement et recherche en santé publique
L'exemple de la Faculté de médecine et de l'École d'hygiène de l'Université de Montréal (1911-2006)
BENOÎT GAUMER et GEORGES DESROSIERES, avec la collaboration de JEAN-CLAUDE DIONNE

Les Presses de l'Université de Montréal

Enseignement et recherche en santé publique

Benoît Gaumer et Georges Desrosiers, avec la collaboration de Jean-Claude Dionne, **Enseignement et recherche en santé publique : l'exemple de la Faculté de médecine et de l'École d'hygiène de l'Université de Montréal (1911-2006)**, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, 276 pages, 34,95 \$.

postes vacants

Ergothérapie

Aff. : MED 03-07/3 A-B

L'École de réadaptation de la Faculté de médecine cherche à recruter deux professeures ou professeurs pour l'enseignement et la recherche dans le programme d'ergothérapie.

Fonctions
Enseignement aux trois cycles; encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs; contribution à la gestion et à la vie départementales; rayonnement dans le milieu scientifique et professionnel; recherche.

Exigences
Formation de base en ergothérapie; doctorat dans une discipline connexe au domaine de l'ergothérapie, terminé à la date d'embauche; expérience comme chercheuse ou chercheur autonome ou formation postdoctorale en recherche. Les expériences d'enseignement universitaire et de pratique clinique seront considérées comme un atout. À l'Université de Montréal, la langue d'enseignement est le français; une ou un non-francophone devra pouvoir enseigner dans cette langue au plus tard trois ans après son arrivée en poste.

Date d'entrée en fonction
Le ou après le 1^{er} juin 2007 (sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, *avant le 20 avril 2007 à 16 h*, à l'adresse suivante :

Monsieur Daniel Bourbonnais
Directeur
École de réadaptation
Faculté de médecine
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél. : 514 343-6417
Télec. : 514 343-2105
micheline.beaudry@umontreal.ca

Physiothérapie

Aff. : MED 03-07/2 A-C

L'École de réadaptation de la Faculté de médecine cherche à recruter trois professeures ou professeurs pour l'enseignement et la recherche dans le programme de physiothérapie.

Fonctions
Enseignement aux trois cycles; encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs; contribution à la gestion et à la vie départementales; rayonnement dans le milieu scientifique et professionnel; recherche.

Exigences
Formation de base en physiothérapie; doctorat dans une discipline connexe au domaine de la physiothérapie, terminé à la date d'embauche; expérience comme chercheuse ou chercheur autonome ou formation postdoctorale en recherche. Les expériences d'enseignement universitaire et de pratique clinique seront considérées comme un atout. À l'Université de Montréal, la langue d'ensei-

gnement est le français; une ou un non-francophone devra pouvoir enseigner dans cette langue au plus tard trois ans après son arrivée en poste.

Date d'entrée en fonction
Le ou après le 1^{er} décembre 2007 (sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, *avant le 1^{er} juin 2007 à 16 h*, à l'adresse suivante :

Monsieur Daniel Bourbonnais
Directeur
École de réadaptation
Faculté de médecine
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél. : 514 343-6417
Télec. : 514 343-2105
micheline.beaudry@umontreal.ca

Médecine dentaire

Aff. : FMD 03-07/1

La **Faculté de médecine dentaire** recherche une professeure ou un professeur de parodontologie à temps plein.

Fonctions
Enseignement théorique et clinique de la parodontie aux 1^{er} et 2^e cycles; activités de recherche.

Exigences
Être titulaire d'un D.M.D., D.D.S. ou l'équivalent; détenir, ou s'engager à obtenir : un permis d'exercice de l'Ordre des dentistes du Québec, un certificat de spécialiste en parodontie, une maîtrise dans un domaine dentaire ou médical, ou une maîtrise dans un domaine pertinent; avoir la capacité d'enseigner et de travailler en français, et posséder une bonne connaissance de l'anglais; avoir un intérêt marqué pour l'enseignement et la recherche.

Date d'entrée en fonction
Été 2007 (sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de motivation ainsi que deux lettres de recommandation, *au plus tard le 31 mai 2007*, à l'adresse suivante :

Docteur Daniel Kandelman
Directeur
Département de santé buccale
Faculté de médecine dentaire
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Physique expérimentale des plasmas

Aff. : FAS 03-07/5

Le **Département de physique** de la Faculté des arts et des sciences re-

cherche une professeure ou un professeur au rang d'adjoint en physique expérimentale des plasmas. Pour plus d'information sur le Département de physique : <www.phys.umontreal.ca/> ; les thématiques de recherche du Groupe de physique des plasmas : <www.phys.umontreal.ca/plasma/> ; le Réseau Plasma-Québec : <www.plasmaquebec.ca/>.

Fonctions
La personne choisie sera intégrée au Groupe de physique des plasmas et viendra renforcer ses activités en science et applications des plasmas froids, par exemple dans les domaines suivants : décharges RF et micro-ondes, interactions plasma-surface et synthèse de matériaux et nanomatériaux.

Exigences
Être titulaire d'un doctorat, avoir un solide dossier de publications ainsi que des aptitudes démontrées pour l'enseignement.

Date d'entrée en fonction
À compter de l'automne 2007 (sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une description détaillée du programme de recherche proposé et un énoncé des activités d'enseignement envisagées, *au plus tard le 23 avril 2007*, à l'adresse ci-dessous. Les envois par courrier électronique ne seront pas acceptés. Trois lettres de recommandation doivent également être expédiées, sous pli séparé, à cette même adresse.

Laurent J. Lewis
Directeur
Réf. : Poste en physique expérimentale des plasmas
Département de physique
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Il y aura réaffichage du poste si aucune candidature n'a été retenue.

Ethnologie

Aff. : FAS 03-07/3

Le **Département d'anthropologie** de la Faculté des arts et des sciences recherche une professeure ou un professeur au rang d'adjoint dans le domaine de l'étude des champs classiques de l'ethnologie (parenté et organisation sociale, politique ou religion).

Fonctions
Enseignement aux trois cycles; encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs.

Exigences
Être titulaire d'un doctorat en anthropologie ou dans un domaine connexe; posséder des aptitudes démontrées pour la recherche et l'enseignement, ainsi qu'une solide expérience de terrain; avoir une bonne connaissance de la langue française permettant de donner les cours en français. Toutefois, des cours de perfectionnement en français sont offerts.

Date d'entrée en fonction
À compter du 1^{er} décembre 2007 (sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, d'une description détaillée de leur programme de recherche, d'un exemplaire de leurs publications ou travaux de recherche, d'une copie des évaluations d'enseignement si disponibles, d'une copie des diplômes universitaires et relevés de notes, *au plus tard le 4 mai 2007*, à l'adresse ci-contre. Trois lettres de recommandation doivent également être expédiées, sous pli séparé, à cette même adresse.

Madame Pierrette Thibault
Directrice
Département d'anthropologie
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Il y aura réaffichage du poste si aucune candidature n'a été retenue.

Science politique

Aff. : FAS 03-07/8

Le **Département de science politique** de la Faculté des arts et des sciences (www.fas.umont-real.ca/pol/) recherche une professeure ou un professeur au rang d'adjoint ou d'agrégé à plein temps spécialisé en politique comparée, politique canadienne ou politique américaine.

Fonctions
Enseignement aux trois cycles, encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs, recherche et publications scientifiques et participation au fonctionnement de l'Université.

Exigences
Être titulaire d'un doctorat (ou être sur le point de le terminer) en science politique ou dans une discipline connexe; posséder un dossier de publications et, de préférence, une expérience en enseignement.

Date d'entrée en fonction
À compter du 1^{er} décembre 2007 (sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, un exemplaire de publications ou de travaux de recherche récents, un plan de recherche de deux à trois pages maximum, *au plus tard le 7 septembre 2007*, à l'adresse ci-dessous. Trois lettres de recommandation doivent également être expédiées, sous pli séparé, à cette même adresse.

Monsieur Philippe Faucher
Directeur
Département de science politique
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Il y aura réaffichage du poste si aucune candidature n'a été retenue.

Littérature québécoise

Aff. : FAS 03-07/4

Le **Département des littératures de langue française** de la Faculté des arts et des sciences recherche une professeure ou un professeur au rang d'adjoint en littérature québécoise.

Fonctions
Enseignement dans les programmes du Département aux trois cycles; encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs; activités de recherche.

Exigences
Doctorat en littérature; excellente connaissance de la langue française; dossier de recherche et publications pertinentes.

Date d'entrée en fonction
À compter du 1^{er} décembre 2007 (sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et un exemplaire de leurs publications, *au plus tard le 20 avril 2007*, à l'adresse ci-contre. Aucune candidature par courrier électronique ne sera acceptée. Trois lettres de recommandation doivent également être expédiées,

sous pli séparé, à cette même adresse.

Monsieur Éric Méchoulan
Directeur
Département des littératures de langue française
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Il y aura réaffichage du poste si aucune candidature n'a été retenue.

Relations du travail

Aff. : FAS 03-07/7

L'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences (www.eri.umontreal.ca/) recherche une professeure ou un professeur au rang d'adjoint avec une spécialisation en relations du travail ou dans un domaine connexe.

Fonctions
Enseignement en relations du travail, encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs et développement de la recherche en relations du travail et dans des domaines connexes.

Exigences
Être titulaire d'un doctorat (ou être sur le point de le terminer) en relations industrielles ou dans un domaine jugé pertinent; posséder des aptitudes démontrées pour l'enseignement et pour la recherche en relations industrielles. Un dossier de publications, une formation postdoctorale et une expérience d'enseignement en relations du travail ou dans un domaine connexe seront considérés comme un atout.

Date d'entrée en fonction
À compter du 1^{er} décembre 2007 (sous réserve d'approbation budgétaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, un exemplaire de leurs publications, un exposé d'un maximum de trois pages de leur programme de recherche, *au plus tard le 20 avril 2007*, à l'adresse ci-dessous. Trois lettres de recommandation doivent également être expédiées, sous pli séparé, à cette même adresse.

Monsieur Reynald Bourque
Directeur
École de relations industrielles
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Il y aura réaffichage du poste si aucune candidature n'a été retenue.

petites annonces

Recherché. Participants recherchés pour étude simulation travail de nuit. Laboratoire chronobiologie, Hôpital du Sacré-Cœur. Hommes et femmes non fumeurs, 20-35 ans; 7 jours et nuits consécutifs au laboratoire. Compensation : 780 \$. Info : 514 338-2222, poste 2517, option 3.

À louer. Grand 5 1/2 meublé Côtedes-Neiges. Lumineux : 2 ch., cuisine, salon, salle à manger : 1500 \$ par mois, incluant eau chaude et chauffage, pour 1^{er} juillet 2007. Près UdeM, écoles, hôpitaux et services. Parfait pour professionnels, sabbatique ou contrat temporaire. <riere@sympatico.ca> ou 514 487-1942.

Traitement
L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, ces annonces s'adressent en priorité aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université de Montréal souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.



Soirée reconnaissance

21 mars 2007

L'Université a reçu les employés qui ont fêté un anniversaire important en 2006-2007, soit leurs 25, 30, 35 ou 40 années de service à l'UdeM. En haut à gauche, le recteur Luc Vinet, Roseline Dumont et Ginette Régimbal, qui ont célébré 40 ans de service à l'Université, et la chanteuse Florence K., qui a donné un spectacle.

25 ans

- Christophe André
Pierre-Honoré Arcand
Jean-Pierre Baril
Claude Beaulieu
Alfred Berteloot
Pangala Bhat
Sylvie Bilodeau
Diane Blais
Louise Bouchard
Pierre Boudrias
Marc Bourdeau
Pierrette Brodeur
René Cardinal
André Cartier
Gilles Chabot
Louise Dagenais
André De Lean
Jacques Drouin
Serge Dubé
Francine Ducharme
John Morris Fairbrother
Jacques Fisette
Micheline Fortin
Micheline Fruchier
Christiane Gaudreau
Claude Giasson
Francine Giguère
Diane Gingras
Louis R. Granger
Ronald Guénette
Marcelle Guertin
Nancy Haley
John Francis Kalaska
Carole Lapalme
Alayn Larouche
France Larue
Michel Laverdière
Claude Lazure
Marie-Thérèse Lefebvre
Raymond-Jean Lemieux
Sylvie Leroux
Louise Lynch
Ronald Magnan
Christiane Malo
Lorraine Marois
Johanne Martel-Pelletier
Line Migneault
Alain Ouimet
Jean-Pierre Pelletier
Minh Tan Phan Viet
Jacques-Édouard Pinard
Gilles Pomier Layrargues
Yves Raymond
Georgette Rocheleau
Christiane Rousseau
Claire H. Saint-Cyr
Réjean Savard
Daniel Skup
Jean St-Louis
Marie-Christine Thirion
Jack Turkewicz
François Wesemael
Salam Yazbeck

30 ans

- Laura Amante-Adib
Bertrand Arsenaault
Suzanne Arsenaault
Joseph Ayoub
Daniel Beaudet
Diane Beaudin
Louis Beaumont
Louise Bélanger
Daniel Bellehumeur
Claire Bergeron
Hélène Berlioux
Chantal Bérubé
Joanne Borduas
Christiane Bourassa Hébert
Marie Brisebois
Pierre E. Brochu
Yves Brossard
Jacques Cadieux
Danielle Chalifoux
Francine Chalifoux
Carole Charbonneau
Raymond Charland
Gynette Choquette
Yves Cloutier
Jean Colleret
Louis A. Corriveau
Alain Cyr
Patrick D'Amico
Pierre D'amour
Madeleine Dahan Bohbot
Apparecida De Almeida
Luis De Moura Sobral
Jocelyn Delorme
Jocelyne Demers
Julie Doucet
Yves Drapeau
Jean-Jacques Dufour
Jocelyne Duguay Varfalvy
Jean Duhaime
Michel Dumas
Jean Duperre
Pierrette Fournel
Nicole Gaboury
Gilles Gagné
Régent Gagné
Claude Gagnon
Jacques Gagnon
Roger Marie Gagnon
Céline Gariépy
Sylvie Gaudreau
Ghislain Gauthier
Gaétan Gauvin
Francine Giguère
Line Ginchereau
Michel Girard
Ginette Girouard
Chantal Gouin
Diane Grandmont
Jolanta Gutkowska
Wayne R. Halliwell
Pierre Hamel
Jacques Hamelin
Normand Hétu

- Marc Houde
Rachel Houle
Francine Jacques
Paul Jolicœur
Suzanne Joncas
Johanne Jutras
Daniel Pierre Kandelman
Wladimir Krysinski
Richard Labelle
Carole Lacroix
Michel Laflamme
Pierre Laflamme
Jocelyn Lafontaine
Diane Lafrenière
Pierre Lalonde
Richard Lalonde
France Lalonde
Laurent Jr. Lamerre
François Lamoureux
Jacques Langevin
Jean Laperrière
Jean-Guy Lapierre
Yves Lapointe
Nicole Larivière
Daniel Larochelle
Suzanne Larouche-Sidoti
Denis Latendresse
Louise Lavoie-LeFrançois
Mario Leblanc
Marielle Ledoux
Roger Leduc
Claude Leduc
Claire Lemay
Lucie Lemieux-Sabourin
Serge Lépine
Louise Letendre
Jean-Guy Lodomez
Carole Lorange
Jacques Lorrain
Monique Malo Laporte
Yvon Marcoux
Gilles Marion
Nadim Matar
Pierre-Yves Melancon
Sami Mellus
Juliette Mississian
Patrick Molinari
Jacques Monday
Jacques-Yves Montplaisir
Michelle Morin
Sylvie Morneau
Mireille Noiseux Binette
Giovanni Panza
Pierre Paquet
Micheline Paré
Jocelyne Parenteau
Luce Payette
Odette Pelletier
Marc Perrault
Lise Perreault
Lucie Perreault
Robert Pichet
Michel Pitre
Jacques Poirier
Benoît Poitras

- Sylvie Ponton
Francyne Poulin
Yves Presseault
Ignacio Prieto
Paul Émil Provost
Yves Quenneville
Jeannine Raynal
Wilfrid Reid
Nicole Ricard
Pierre J. H. Richard
Roger Bruno Richard
Hélène Riel
Yves Rivet
Marie-France Rochon
Denis Rodrigue
Danielle Roy
Johanne Roy
Alain Saumier
Claude Sauvé
André Savoie
Serge Sénéchal
Lucie Senneville
Louise Simard
Ginette Simard
Hélène Simoneau
Linda Susan Spiegelblatt
Gilles St-Louis
Ursula Streit-Forest
Aïda Tambourgi
Pierre Thérout
Louise Thibault
Diane Vendette
Manuel Ventura
Louise Viau
Regent Viau
Réal Viau

35 ans

- Arthur Antoine Amyot
Diane Barré
Luce Beaudet
Ginette Beaudoin Gervais
Johanne Bernard
Jacques Billette
Céline Bisson
Danielle Boileau
Rock Bouchard
Christiane Boucher
Pierre Brady
André Caron
Robert Cartier
Raymonde Chartrand
Robert Cossette

- Jacques Couture
Édouard Cree
Ginette Desmarais
Marie-Andrée Dion
Michel Ducharme
Diane Duchesne
Georges Faubert
Jacques Ferland
Yvon A. Forget
Gilles Gariépy
Louise Ida Grondin
Lise Guy
Alphonse Hébert
Peter Jacobs
Jean-Paul Jetté
Pierre Labelle
Manon Labelle
Normand Lapointe
Serge Larivée
Yves Latour
Christiane Laurier
Danielle Lefrançois
Marie Longpré
Serge Lusignan
Johanne Léonard-Simard
Pierre Morin
Richard Morisset
Joanne Noiseux
Danielle Parent Hudon
Élisabeth Peres
Gilles Perreault
Jo-Anne Phaneuf Le Guerrier
Claire Pinel Paré
Albert Plante
Claudette Pocetti
Danielle Raymond
Ginette Richer Forand
Ivo G. Rosenberg
Colette Sénécal
Manuel Serrano
Jocelyne Sirois
Neil Frederick Stewart
Ginette Therien Hénault
Richard Ernest Tremblay

40 ans

- Roseline Dumont
Philippe Dupuis
Pedro Molina Negro
Jacques Pellerin
Nicole Piché
Ginette Régimbal